

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La directrice du cabinet du ministre d'Etat

Paris, le 27 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 1er juin 2017, une mission de médiation sur le projet d'aéroport du Grand Ouest a été confiée à Mme Boquet, MM Badré et Feldzer. Cette mission comporte l'examen des différentes solutions envisageables pour sortir de ce très long conflit, afin de faire au gouvernement les propositions correspondant à la meilleure prise en compte de l'intérêt général.

L'une des options pourrait consister à aménager l'aéroport actuel de Nantes Atlantique, pour lui permettre de répondre aux besoins de trafics aériens futurs, tels qu'on peut les prévoir actuellement. L'examen de cette option a conduit, parmi d'autres questions, à constater l'existence d'avis divergents sur un point particulier : l'appréciation des impacts de l'augmentation des trafics aériens rendue possible par un tel aménagement sur l'avifaune du Lac de Grand Lieu, proche de l'aéroport. Par ailleurs, quelle que soit l'option retenue (transfert à Notre-Dame des Landes ou aménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique) se pose la question de l'étendue des zones à préserver en proximité ou au sein des sites protégés, pour assurer les différentes fonctions nécessaires à la préservation de la faune et de la flore.

Afin d'apprécier la nature exacte de ces questions, la mission de médiation a souhaité recueillir l'avis de votre établissement sur l'existence au sens de la directive habitats-faune-flore de 1992 « d'impacts significatifs dommageables », qui pourraient résulter des trafics aériens prévisibles si cette option d'aménagement est retenue, et sur les mesures de nature à les maîtriser, le cas échéant, ainsi que de façon plus générale sur les dispositions de nature à préserver ou à améliorer les conditions de conservation des milieux naturels.

.../...

Monsieur Bruno DAVID
Président du MNHN
57, rue Cuvier
75005 PARIS

Cette expertise sera faite après examen des lieux et au vu des documents existants (descriptions et inventaires disponibles, plans de gestion, document d'objectif Natura 2000, documents bibliographiques généraux sur les impacts des trafics aériens, etc.), et des données que vous fournira la mission sur les hypothèses d'augmentation des trafics aériens retenues dans le cadre de ces projets. Le résultat, sous la forme d'un rapport d'expertise, devrait être fourni à la mission, dans toute la mesure du possible, d'ici au 15 septembre. Cette prestation sera effectuée dans le cadre administratif et financier habituel des interventions d'expertise du Muséum pour le compte du Ministère chargé de l'environnement.

Je vous remercie de me faire part de toute difficulté suscitée par cette demande d'intervention. La mission de médiation (contact.meditation@developpement-durable.gouv.fr 01.40.81.61.53) se tient à votre disposition pour tout renseignement pratique : vos interlocuteurs sur cette question seront MM. Michel Badré, membre de la mission de médiation, et Emmanuel Constantin, secrétaire général de la mission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de toute ma considération.

Pour le ministre d'Etat et par délégation,
La Directrice du cabinet



Michèle PAPPALARDO